

## Projet de poste Hochelaga à 315-25 kV et lignes d'alimentation à 315 kV à Montréal

### Compte rendu de la rencontre préparatoire à la médiation avec le requérant

<b>Lieu :</b>	Hôtel Universel, Montréal		
<b>Date et heure :</b>	le 20 mai 2025 à 13 h 30		
<b>Participants</b>			
<b>Requérant</b> Manuel Masson			
<b>Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)</b>			
Martin Lessard	Karim Chami	Annie Saint-Gelais	
<i>Commissaire responsable de la médiation</i>	<i>Analyste</i>	<i>Coordonnatrice</i>	

#### 1. Mot de bienvenue et présentations

Après un mot de bienvenue, Martin Lessard invite Manuel Masson et les membres de la commission à se présenter.

#### 2. Processus de médiation et consentement

Le commissaire présente le BAPE, le mandat de médiation, son objectif et son déroulement. Il informe le requérant que la commission a rencontré, le 15 mai 2025, les représentants du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ceux de l'Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui agiront à titre de personnes-ressources dans le cadre du mandat.

Martin Lessard explique la procédure de consentement à la médiation. Manuel Masson accepte d'y prendre part et signe le document de consentement qui lui est présenté à cet effet.

#### 3. Objets de la requête adressée au ministre responsable de l'environnement

Le requérant souligne avoir transmis une demande d'examen public du projet au ministre responsable de l'Environnement à titre de citoyen et explique le contexte de développement du projet dans lequel il l'a fait.

Manuel Masson présente les motifs de sa requête et échange avec la commission sur les sujets qu'elle soulève, à savoir :

- les mesures d'atténuation des impacts visuels qui seraient engendrés par la présence du poste électrique et l'assurance que celles-ci seraient réalisées par l'initiateur;

- les mesures additionnelles susceptibles d'améliorer l'intégration du poste dans son milieu d'insertion;
- la coordination des travaux du projet (notamment les lignes souterraines proposées) avec ceux prévus dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (notamment l'aménagement de pistes cyclables à l'exemple de la rue Hochelaga).

Par ailleurs, Martin Lessard explique qu'il doit s'assurer que tout engagement qui pourrait être convenu entre les parties au cours de la médiation ne va pas à l'encontre des droits des tiers et de la qualité de l'environnement.

#### 4. Clôture

Il est convenu de tenir une première séance de médiation à une date qui sera fixée ultérieurement. La séance prend fin à 15 h 27.

<b>Compte rendu fait le 27 mai 2025</b>	<b>Préparé par</b> : Karim Chami
	<b>Validé par</b> : Martin Lessard